

CAPITALISME LIBERAL, CAPITALISME DE CONNIVENCES

(« crony ») ET LUMPEN DEVELOPPEMENT

Quelles réponses immédiates ?

Le cas de l’Egypte

Samir AMIN

A. Capitalisme « libéral » ou capitalisme de connivences ?

Le capitalisme libéral (ou néolibéral) proposé et imposé comme sans alternatives repose sur sept principes considérés comme valables pour toutes les sociétés de la planète mondialisée.

1. L'économie doit être gérée par des entreprises privées car elles seules se comportent naturellement comme des acteurs soumis aux exigences de la compétition transparente, au demeurant avantageuses pour la société, dont elle assure une croissance économique fondée sur l'allocation rationnelle des ressources et la juste rémunération de tous les facteurs de la production – capital, travail et ressources naturelles. En conséquence s'il y a des actifs possédés par l'Etat, héritage malheureux du « socialisme », (entreprises productives, institutions financières, terrains urbains ou terres agricoles), ceux-ci doivent être privatisés.
2. Le marché du travail doit être libéralisé, les fixations « autoritaires » d'un salaire minimum (et a fortiori d'une échelle mobile pour celui-ci) doivent être supprimés. Le droit du travail doit être réduit aux règles minimales garantissant la moralité des rapports humains entre employeur et employé ; les droits syndicaux limités et encadrés à cet effet. La hiérarchie des salaires qui résulte des négociations individuelles et libres entre employés et employeurs doit être acceptée, tout comme le partage du revenu national net entre les revenus du travail et ceux du capital qui en résulte.
3. Les services dits sociaux – l'éducation, la santé, voire la fourniture d'eau et d'électricité, le logement, les transports et les communications – lorsqu'ils ont été dans le passé assurés par des agences publiques (Etat et pouvoirs locaux) doivent être également autant que possible privatisés ; leur coût doit être supporté par les individus qui en sont les bénéficiaires et non couverts par l'impôt.
4. La ponction fiscale doit être réduite au minimum nécessaire pour couvrir les seules fonctions souveraines (ordre public, défense nationale en particulier) ; les taux d'imposition doivent donc demeurer relativement modérés, pour ne pas décourager l'initiative privée et pour assurer la garantie de sa récompense.
5. La gestion du crédit doit être assumée par les intérêts privés, permettant à la rencontre libre entre offre et demande de crédits de se former sur un marché monétaire et financier rationnel.
6. Les budgets publics doivent être conçus pour être équilibrés sans déficit autre que circonstanciel et conjoncturel. Si un pays souffre d'un déficit structurel hérité d'un passé dont on veut renier l'héritage son gouvernement doit s'engager dans des réformes qui en réduisent l'ampleur aussi rapidement que possible. En attendant le déficit ne doit être couvert que par le recours à l'emprunt sur le marché financier privé, national ou étranger.
7. Les six principes considérés doivent être mis en œuvre non seulement aux échelles de toutes les nations de la planète mondialisée, mais encore dans les relations internationales, régionales (pour l'Union européenne par exemple) ou globales. Le capital étranger privé doit être libre de ses mouvements et être traité sur pied d'égalité avec le capital privé local.

Ces principes constituent ensemble le « fondamentalisme libéral ». Je rappellerai ici l'inconsistance des hypothèses de départ et l'absence de conformité du schéma avec la réalité. Très brièvement la preuve par le raisonnement logique que le jeu libre des marchés généralisés, même dans l'hypothèse extravagante (non conforme à la réalité) de l'existence d'une compétition dite transparente, produirait un équilibre entre offre et demande (de surcroît socialement optimal), n'a jamais pu être faite. Au contraire le raisonnement logique conduit à la conclusion que le système se déplace de déséquilibre en déséquilibre sans jamais tendre à l'équilibre. Les déséquilibres successifs en question sont produits parce que cette théorie (qui définit la pseudo science économique conventionnelle) exclut de son champ d'investigation : le conflit des intérêts sociaux et nationaux. Par ailleurs ces hypothèses décrivent un monde imaginaire qui n'a rien à voir avec ce qu'est le système contemporain réellement existant, qui est celui d'un capitalisme de monopoles généralisés, financiarisés et mondialisés. Ce système n'est pas viable et son implosion, en cours, le démontre. Je renvoie ici à mes développements sur cette critique radicale du système en question et de la théorie économique.

Mis en œuvre à l'échelle mondiale les principes du libéralisme ne produisent pas autre chose, dans les périphéries du « sud » qui acceptent de s'y soumettre, qu'un capitalisme de connivences (*crony capitalism*) articulé sur un Etat compradore, par opposition à l'Etat national engagé sur une voie de développement économique et social viable. Ce capitalisme de connivences (et il n'y en a pas d'autre possible) produit donc non le développement, mais un lumpen-développement. L'exemple de l'Egypte, considéré dans ce qui suit, en fournit un bel exemple.

B. Capitalisme de connivences, Etat compradore et lumpen développement : le cas de l'Egypte (1970-2012)

Les gouvernements égyptiens successifs depuis l'accès de Sadate à la Présidence (1970) jusqu'à ce jour ont mis en œuvre avec assiduité tous les principes proposés par le fondamentalisme libéral. Ce qui en est résulté a fait l'objet d'analyses précises et sérieuses dont les conclusions indiscutables sont les suivantes :

1. Le projet nassérien de construction d'un Etat national développementaliste avait produit un modèle de capitalisme d'Etat que Sadate s'est engagé à démanteler, comme il l'a déclaré à ses interlocuteurs étatsuniens (« je veux renvoyer au diable le nassérisme, le socialisme et toutes ces bêtises et j'ai besoin de votre soutien pour y parvenir » ; un soutien qui lui a été évidemment apporté sans restriction). Les actifs possédés par l'Etat – les entreprises industrielles, financières et commerciales de l'Etat, les terrains agricoles et urbains, voire les terres désertiques – ont donc été « vendus ».

A qui ? A des hommes d'affaires de connivence, proches du pouvoir : officiers supérieurs, hauts fonctionnaires, commerçants riches rentrés de leur exil dans les pays du golfe munis de belles fortunes (de surcroît soutiens politiques et financiers des Frères Musulmans). Mais également à des « Arabes » du Golfe et à des sociétés étrangères américaines et européennes. A quel prix ? A des prix dérisoires, sans commune mesure avec la valeur réelle des actifs en question.

C'est de cette manière que s'est construite la nouvelle classe « possédante » égyptienne et étrangère qui mérite pleinement la qualification de capitaliste de connivence (*rasmalia al mahassib*, terme égyptien pour la désigner, compris par tous). Quelques remarques :

- a. la propriété octroyée à « l'armée » a transformé le caractère des responsabilités qu'elle exerçait déjà sur certains segments du système productif (« les usines de l'armée ») qu'elle gérait en tant que institution de l'Etat. Ces pouvoirs de gestion sont devenus ceux de propriétaires privés. De surcroît dans la course aux privatisations les officiers les plus

puissants ont également « acquis » la propriété de nombreux autres actifs d'Etat : chaînes commerciales, terrains urbains et périurbains et ensembles immobiliers en particulier.

b. L'opinion égyptienne qualifie toutes ces pratiques de « corruption » (*fasad*) en se situant sur le terrain de la morale, faisant ainsi l'hypothèse qu'une justice digne de ce nom pourrait les combattre avec succès. Une bonne partie de la gauche elle-même fait la distinction entre ce capitalisme « corrompu » condamnable et un capitalisme productif acceptable et souhaitable. Seule une petite minorité comprend que dès lors que les principes du « libéralisme » sont acceptés comme fondements de toute politique prétendue « réaliste » le capitalisme dans les périphéries du système ne peut être autre. Il n'y a pas de bourgeoisie se construisant par elle-même, de sa propre initiative comme la Banque mondiale veut le faire croire. Il y a un Etat comprador actif à l'origine de la constitution de toutes ces fortunes colossales.

c. Les fortunes en question égyptiennes et étrangères ont été constituées par l'acquisition d'actifs déjà existants, sans adjonction autre que négligeable aux capacités productives. Les « entrées de capitaux étrangers » (arabes et autres), au demeurant modestes, s'inscrivent dans ce cadre. L'opération s'est donc soldée par la mise en place de groupes monopolistiques privés qui dominent désormais l'économie égyptienne. On est loin de la concurrence saine et transparente du discours libéral élogieux à leur encontre. D'ailleurs la plus grande part de ces fortunes colossales est constituée par des actifs immobiliers : villages de vacances (« *marinas* ») sur les côtes de la Méditerranée et de la Mer Rouge, quartiers nouveaux » fermés d'enceintes, gardées (à la mode latino-américaine – jusque là inconnue en Egypte), terrains désertiques en principe destinés à une mise en valeur agricole. Ces terrains sont conservés par leurs propriétaires qui spéculent sur leur revente après que l'Etat ait assuré les coûts vertigineux des infrastructures qui les valorisent (et ces coûts n'ont évidemment pas été pris en compte dans le prix de cession des terrains)...

2. Les positions monopolistiques de ce nouveau capitalisme de connivences ont été systématiquement renforcés par l'accès presque exclusif de ces nouveaux milliardaires au crédit bancaire, (notamment pour « l'achat » des actifs en question) au détriment de l'octroi de crédits aux petits et moyens producteurs.

3. Ces positions monopolistiques ont été également renforcées par des subventions colossales de l'Etat, octroyées par exemple pour la consommation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité par les usines rachetées à l'Etat (cimenterie, métallurgie du fer et de l'aluminium, textiles et autres). Or la « liberté des marchés » a permis à ces entreprises de relever leurs prix pour les ajuster à ceux d'importations concurrentes éventuelles. La logique de la subvention publique qui compensait des prix inférieurs pratiqués par le secteur d'Etat est rompue au bénéfice de super profits de monopoles privés.

4. Les salaires réels pour la grande majorité des travailleurs non qualifiés et des qualifications moyennes se sont détériorés par l'effet des lois du marché du travail libre et la répression féroce de l'action collective et syndicale. Ils sont désormais situés à des taux très inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres pays du Sud dont le PIB per capita est comparable. Super profits de monopoles privés et paupérisation vont de pair et se traduisent par l'aggravation continue de l'inégalité dans la répartition du revenu.

5. L'inégalité a été renforcée systématiquement par un système fiscal qui a refusé le principe même de l'impôt progressif. Cette fiscalité légère pour les riches et les sociétés, vantée par la Banque mondiale pour ses prétendues vertus de soutien à l'investissement, s'est soldée tout simplement par la croissance des superprofits.

6. l'ensemble de ces politiques mises en œuvre par l'Etat comprador au service du capitalisme de connivence ne produit par elle-même qu'une croissance faible (inférieure à 3%) et partant une croissance continue du chômage. Lorsque le taux de celle-ci a été un peu

meilleur, cela a été du intégralement à l'expansion des industries extractives (pétrole et gaz), à une conjoncture meilleure concernant leurs prix, à la croissance des redevances du Canal de Suez, du tourisme et des transferts des travailleurs émigrés.

7. Ces politiques ont également rendu impossible la réduction du déficit public et de celui de la balance extérieure commerciale. Elles ont entraîné la détérioration continue de la valeur de la livre égyptienne, et imposé un endettement interne et extrême grandissant. Celui-ci a donné l'occasion au FMI d'imposer toujours davantage le respect des principes du libéralisme.

C. Les réponses immédiates

Ces réponses ne sont pas l'œuvre de l'auteur de ces lignes qui s'est contenté de les collecter auprès des responsables des composantes du mouvement – partis de gauche et du centre démocratique national, syndicats, organisations diverses de jeunes et de femmes etc. Un travail considérable et de qualité a été conduit depuis plus d'un an par ces militants, responsables de la formulation d'un programme commun répondant aux exigences immédiates. Leur mise en forme (reprise ici) a d'ailleurs déjà fait l'objet de publications entre autre de notre collègue Ahmad El Nagggar. J'en retiens les points saillants qui sont les suivants :

1. Les opérations de cession des actifs publics doivent être l'objet de remises en question systématiques. Des études précises – équivalentes à de bons audits – sont d'ailleurs disponibles pour beaucoup de ces opérations et des prix correspondant à la valeur de ces actifs précisés. Etant donné que les « acheteurs » de ces actifs n'ont pas payé ces prix, la propriété des actifs acquis doit être transférée par la loi après audit ordonné par la justice à des sociétés anonymes dont l'Etat sera actionnaire à hauteur de la différence entre la valeur réelle des actifs et celle payée par les acheteurs. Le principe est applicable pour tous, que ces acheteurs soient égyptiens, arabes ou étrangers.
2. La loi doit fixer le salaire minimum, à hauteur de 1 200 LE par mois (soit 155 Euro au taux de change en vigueur, l'équivalent en pouvoir d'achat de 400 Euros). Ce taux est inférieur à ce qu'il est dans de nombreux pays dont le PIB per capita est comparable à celui de l'Egypte. Ce salaire minimum doit être associé à une échelle mobile et les syndicats responsables du contrôle de sa mise en œuvre. Il s'appliquera à toutes les activités des secteurs public et privé. Etant donné que, bénéficiaires de la liberté des prix, les secteurs privés qui dominent l'économie égyptienne ont déjà choisi de situer leurs prix au plus proche de ceux des importations concurrentes, la mesure peut être mise en œuvre et n'aura pour effet que de réduire les marges de rentes des monopoles. Ce réajustement ne menace pas l'équilibre des comptes publics, compte tenu des économies et de la nouvelle législation fiscale proposées plus loin.

Les propositions faites par les mouvements concernés seront renforcées par l'adoption du salaire maximal : 15 fois le salaire minimum.

3. Les droits des travailleurs – conditions de l'emploi et de la perte d'emploi, conditions de travail, assurances maladies/chômage/retraites – doivent faire l'objet d'une grande consultation tripartite (syndicats, employeurs, Etat). Les syndicats indépendants constitués à travers les luttes des dernières dix années doivent être reconnus légalement, comme le droit de grève (toujours « illégal » dans la législation en cours). Une « indemnité de survie » doit être établie pour les chômeurs, dont le montant, les conditions d'accès et le financement doivent être l'objet d'une négociation entre les syndicats et l'Etat.
4. Les subventions colossales octroyées par le budget aux monopoles privés doivent être supprimées. Ici encore les études précises conduites dans ces domaines démontrent que

l'abolition de ces avantages ne remet pas en cause la rentabilité des activités concernées, mais réduisent seulement leurs rentes de monopoles.

5. Une nouvelle législation fiscale doit être mise en place, fondée sur l'impôt progressif des individus et le relèvement à 25% du taux de taxation des bénéficiaires des entreprises occupant plus de 20 travailleurs. Les exonérations d'impôts octroyées avec une largesse extrême aux monopoles arabes et étrangers doivent être supprimées. La taxation des petites et moyennes entreprises, actuellement souvent plus lourde (!) doit être révisée la baisse. Le taux proposé pour les tranches supérieures des revenus des personnes – 35% – demeure d'ailleurs léger dans les comparaisons internationales.
6. Un calcul précis a été conduit qui démontre que l'ensemble des mesures proposées dans les paragraphes 4 et 5 permet non seulement de supprimer le déficit actuel (2009-2010) mais encore de dégager un excédent. Celui-ci sera affecté à l'augmentation des dépenses publiques pour l'éducation, la santé, la subvention aux logements populaires. La reconstitution d'un secteur social public dans ces domaines n'impose pas de mesures discriminatoires contre les activités privées de même nature.
7. Le crédit doit être replacé sous le contrôle de la Banque centrale. Les facilités extravagantes octroyées aux monopoles doivent être supprimées au bénéfice de l'expansion des crédits aux entreprises de petites dimensions actives ou qui pourraient être créées dans cette perspective. Des études précises ont été conduites dans les domaines concernés et toutes ces activités artisanales, industrielles, de transport et de service. La démonstration a été faite que les candidats à prendre des initiatives allant dans le sens de la création d'activités et d'emplois existent (en particulier parmi les diplômés chômeurs).
8. Les programmes proposés par les composantes du mouvement demeurent moins précis pour ce qui concerne la question paysanne. La raison en est que le mouvement de résistance des petits paysans aux expropriations accélérées en cours depuis que les politiques de « modernisation » de la Banque mondiale ont été adoptées demeure éclaté ne dépasse jamais le village concerné – en particulier du fait de la répression féroce auquel il est soumis et de la non reconnaissance de sa légalité.

La revendication actuelle du mouvement – principalement urbain, il faut le reconnaître – est simplement l'adoption de lois rendant plus difficile l'éviction des fermiers incapables de payer les loyers exigés d'eux et l'expropriation des petits propriétaires endettés. En particulier on préconise le retour à une législation fixant les loyers de fermage maximaux (ils ont été libérés par les lois successives de vision de la réforme agraire).

Mais il faudrait aller plus loin. Des organisations progressistes d'agronomes ont produit des projets concrets et argumentés destinés à assurer l'essor de la petite paysannerie. Amélioration des méthodes d'irrigation (goutte à goutte etc.), choix de cultures riches et intensives (légumes et fruits), libération en amont par le contrôle par l'Etat des fournisseurs d'intrants et de crédits, libération en aval par la création de coopératives de commercialisation des produits associées à des coopératives de consommateurs. Mais il reste à établir une communication renforcée entre ces organisations d'agronomes et les petits paysans concernés. La légalisation des organisations de fait des paysans, leur fédération aux niveaux provinciaux et national devrait faciliter l'évolution dans ce sens.

9. Le programme d'actions immédiates repris dans les paragraphes précédents amorcerait certainement une reprise d'une croissance économique saine et viable. L'argument avancé par ses détracteurs libéraux – qu'il ruinerait tout espoir d'entrées nouvelles de capitaux d'origine extérieure – ne tient pas la route. L'expérience de l'Egypte et des autres pays, notamment africains, qui ont accepté de se soumettre intégralement aux prescriptions du libéralisme et ont renoncé à élaborer par eux-mêmes un projet de développement autonome « n'attirent » pas les

capitaux extérieurs en dépit de leur ouverture incontrôlée (précisément à cause de celle-ci). Les capitaux extérieurs se contentent alors d'y conduire des opérations de razzia sur les ressources des pays concernés, soutenues par l'Etat compradore et le capitalisme de connivences. En contrepoint les pays émergents qui mettent en œuvre activement des projets nationaux de développement offrent des possibilités réelles aux investissements étrangers qui acceptent alors de s'inscrire dans ces projets nationaux, comme ils acceptent les contraintes qui leur sont imposées par l'Etat national et l'ajustement de leurs profits à des taux raisonnables.

10. Le gouvernement en place au Caire, composé exclusivement de Frères Musulmans choisi par le Président Morsi a d'emblée proclamé son adhésion inconditionnelle à tous les principes du libéralisme, pris des mesures pour en accélérer la mise en œuvre, et déployé à cette fin tous les moyens de répression hérités du régime déchu. L'Etat compradore et le capitalisme de connivences continuent ! La conscience populaire qu'il n'y a pas de changement en vue grandit comme en témoigne le succès des manifestations populaires des 12 et 19 octobre. Le mouvement continue ! Comme on dit dans toutes les rues d'Egypte : la révolution n'a pas changé le régime, mais le peuple lui a changé.
11. Le programme des revendications immédiates dont j'ai retracé ici les lignes dominantes ne concerne que le volet économique et social du défi. Bien entendu le mouvement discute tout également de son versant politique : le projet de constitution, les droits démocratiques et sociaux, l'affirmation nécessaire de « l'Etat des citoyens » (*dawla al muwatana*) faisant contraste avec le projet de théocratie d'Etat (*dawla al gamaa al islamiya*) des Frères Musulmans. Ces questions n'ont pas été abordées ici.

(document rédigé par Samir Amin en octobre 2012)